



MÉDICATEL

SECRETARIAT MEDICAL TELEPHONIQUE

LA QUALITE DES RESSOURCES HUMAINES LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DES MEDECINS

NOS HEURES D'OUVERTURES :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 20 H ET SAMEDI DE 9H A 12H

**Votre image, c'est aussi la qualité de votre accueil téléphonique.
Avec Médicatel, décuplez votre capacité de réception d'appels : votre ligne ne sera jamais en sonnerie
« occupée ».**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MÉDICATEL / SARL AUXILIAIRE SYSTEM

SARL dont le siège social est situé

10 Parc Club du Millénaire 1025 avenue Henri Becquerel, 34000 Montpellier

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 498447226

Représentée par Mademoiselle Pauline SAUNIERE

D'UNE PART,

ET :

Docteur XXX

Adresse

Tél. xxxx

D'AUTRE PART,

ACTIVITE

Il a été convenu que Médicatel accueillait vos appels téléphoniques dans les heures d'ouvertures du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 12h – (Français, Anglais, Espagnol)

LIGNE SDA attribuée 04 67 20 XX XX

(n° sur lequel vous transferez votre ligne)

Transfert : * 21 * 04 67 20 XX XX ≠

Reprise de votre ligne : ≠ 21 ≠

MESSAGE D'ACCUEIL :

Cabinet du Docteur XXXXXX, bonjour,

.../...

As Médicatel

L'auxiliaire du medecin

Des moyens de communication performants

Messagerie interactive 24h/24

Secrétariat médical personnalisé

Agenda «en ligne»

www.asmedicatel.com

LECTURE DES MESSAGES (accès, choix)

Via : www.medicatel.fr (cliquez sur « Espace client » puis entrez votre Login et Mot de passe)

CONSIGNES (toutes les consignes peuvent être transmises par écrit soit par notre messagerie via Internet, soit par fax)
par Internet : <http://messagerie.asmillenaire.com>
par fax : 04 67 20 40 20

TARIF HT

- frais uniques à l'installation : ouverture de la ligne création fiche client 60,00 €
- frais mensuels :
- forfait abonnement 15,00 €
- facturation à la minute 0.90 €
- éventuellement transfert et reprise de ligne 25,00 €
- transmission messages par fax/sms 0,15 €
- transmission message par email..... gratuit
- consommations téléphoniques de transfert, selon tarif Orange Pro
- à la demande du médecin : retranscription par Médicatel des rendez-vous adressés par fax ou papier ou mail, sur l'agenda TSAO le rendez-vous 0.25 €
- annulation d'un rendez-vous à la demande du médecin 4.00 €
- appel d'un patient à la demande du médecin..... 3.00 €
- utilisation du logiciel TSAO sans faire appel à Medicatel 35.00 €
- confirmation aux patients des rendez-vous par sms, le sms 0.15 €

CONDITIONS

- facturation fin de mois (prestations mois précédent).
- payable à réception, facture par prélèvement ou avant le 10 de chaque mois.

OBLIGATIONS

Le client s'engage à fournir à Médicatel tout document permettant de justifier de son identité. Les justificatifs seront annexés au présent contrat. Si cette obligation n'était pas respectée le contrat prendrait fin sous 15 jours. Le présent contrat ne vaut que pour une seule activité.

RESILIATION

Le médecin pourra mettre fin à ce contrat par lettre simple avec un préavis de 3 mois.
En cas de préavis non effectué, Médicatel établira une facture sur la base des trois derniers mois.
En cas de faute, le contrat sera rompu sans préavis.

CLAUSE CONFIDENTIALITE

Chacune des parties convient de considérer et de traiter comme strictement confidentielles aussi bien la teneur et l'existence du présent contrat que toutes les données et informations qu'elle recevra de l'autre partie, au titre de son exécution, que ces données et informations soient ou non, lors de leur communication, revêtues de la mention « CONFIDENTIEL » ou autrement identifiées comme telles.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Faute de règlement à son échéance, la prestation s'arrête immédiatement.

ACCEPTATION

Médicatel a informé expressément le client du caractère obligatoirement limpide et du sérieux que devait revêtir la gestion de ses appels. Si cela ne devait pas être le cas, le contrat serait rompu sous 15 jours par simple lettre.

Fait à Montpellier en 2 exemplaires, le XXXX

Médicatel
Pauline Saunière

Pièces à fournir :
Pièce d'identité
Ordonnance Annulée